SNES-FSU
Enclos de Lys, B
585rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER
Tél. : 04.67.54.10.70
s3mon@snes.edu

SNUIPP-FSU
snu11@snuipp.fr
snu30@snuipp.fr
snu34@snuipp.fr
snu48@snuipp.fr
snu66@snuipp.fr

Déclaration Liminaire des élus PsyEN de la FSU

à la CAPA avancement accéléré du 12 Février 2019

Cette nouvelle CAPA arrive dans un contexte général toujours très préoccupant, avec une situation sociale dans laquelle s'exprime une colère légitime qu'il est urgent de prendre au sérieux. Les revendications portées haut et fort dans les rues et sur les réseaux sociaux sont partagées par les militants du SNES-FSU et du SNUipp-FSU, notamment la revalorisation des salaires et pensions et l'accès aux services publics pour tous.
Au niveau de la fonction publique, l'absence de réponses aux revendications, la détérioration des conditions de travail, le manque de dialogue social ne peuvent qu'accroître le mécontentement des collègues : la question des salaires est aussi celle de la reconnaissance de nos métiers !
Quelques chiffres :
En 1980, les professeurs, CPE et COPsy débutants gagnaient 2 fois le SMIC, aujourd'hui c'est 1,25 fois.
L'évolution du point d'indice (données INSEE) : point d'indice à 100 en 1981, à moins de 70 en 2016.
Si l'on compare avec d'autres pays, comme l'Allemagne, les professeurs sont payés 56% de plus que leurs collègues en France. Après 15 ans, l'écart de salaire entre enseignants de pays comparables s'est multiplié par 4.
Depuis 2010, la perte de pouvoir d'achat est d'environ 1% par an, soit 9%.

Plus précisément, depuis l'arrivée de ce gouvernement, alors même que les conditions de travail se détériorent, les attaques concernant le salaire net des fonctionnaires se sont multipliées :

- gel de la valeur du point d'indice,
- rétablissement du jour de carence,
- report d'un an des mesures PPCR devant s'appliquer au 1er janvier 2018,
- augmentation du taux de la CSG sans compensation intégrale,
- augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires chaque année, au 1er janvier.

L'ordre du jour de cette CAPA nous place, de fait, au cœur des revendications qui secouent le pays depuis plus de 2 mois, puisque l'avancement a un impact direct sur le salaire et donc le pouvoir d'achat des salariés.

L'accélération de carrière n'est possible qu'à 2 moments dans une carrière : aux 6ème et 8ème échelons.
Cette accélération n'est accordée qu'à 30% des collègues promouvables.
De manière générale, nous, commissaires paritaires de la FSU, revendiquons pour tous :

- un avancement d'échelon au rythme le plus favorable,
- la déconnexion entre évaluation professionnelle et progression de carrière,
- l'avancement des premiers échelons en vue de l'accès au 4ème échelon dès 2 ans de carrière,
- un régime indemnitaire aligné sur le régime actuellement le plus favorable, pour les 2 spécialités,
- la revalorisation de l'indemnité de charges administratives prévue pour les DCIO,
- la remise en cause de la pérennité des avis portés par l'administration,

Et plus particulièrement pour cette CAPA concernant les avancements accélérés d'échelon :

- l'utilisation des reliquats de l'année 2017, afin de promouvoir réellement 30 % de l'effectif
- et que le ratio pro/pro soit arrondi à l'unité supérieure lorsque la décimale est supérieure ou égale à 0,5

Pour le SNUipp et le Snes FSU, la mise en place du PPCR constitue une évolution plutôt positive pour la carrière des enseignants et des psychologues de l'éducation nationale mais souhaite que l'expérience professionnelle mesurée par l'ancienneté soit prioritairement prise en compte pour le changement d'échelon ou de grade. A la FSU, nous souhaitons que le plus grand nombre de nos collègues puissent bénéficier des promotions. Pour cela, il faut surtout que les collègues les plus près de la retraite soient promus à la classe exceptionnelle, car une fois le quota des 10% atteint, on ne pourra accéder à cette classe exceptionnelle qu'avec des départs à la retraite. Donc l'entrée de personnes trop « jeunes » peut bloquer le système et ne pas permettre pendant un temps à d'autres gens « exceptionnels » d'intégrer cette classe synonyme d'une meilleure rémunération et d'une retraite acceptable.

La FSU considère en effet que l'implication et l'efficacité dans le travail ne dépendent pas du niveau de rémunération versé. Même si le mérite devait être le critère différenciateur, force est de constater que les avis portés sur le travail de nos collègues sont peu pertinents. Ils relèvent plus de la subjectivité du supérieur hiérarchique et ne sont donc pas équitables. De plus, ils peuvent être infantilisants et parfois vécus comme injustes. Ils peuvent également constituer un outil de soumission au supérieur hiérarchique et sont guidés par des quotas qui n'ont rien à voir avec la valeur du travail effectué par le professionnel.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que les avis donnés par la hiérarchie soient minorés et que l'ancienneté générale de service et l'âge des collègues constituent les critères prioritaires pour les avancements d'échelon et les changements de grade.

Les élues psyEN FSU